

# LA FONDATION DU PATRIMOINE EN QUELQUES MOTS...

Créée par la loi du 02 juillet 1996 et reconnue **d'utilité publique** en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue **un partenaire incontournable de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique** de nos communes. Elle a pour but essentiel de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural de proximité : maisons, églises, lavoirs, moulins, bateaux, patrimoine industriel, mobilier, espace naturel, ...

## ORGANISATION

La délégation régionale Centre-Val de Loire est une organisation décentralisée. Son action s'appuie **sur un réseau de délégués, tous bénévoles** (un délégué régional, un délégué régional adjoint, 6 délégués départementaux et 25 délégués de pays).

## MOYENS D'ACTION

Pour son action, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

- Le **LABEL** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux et/ou des subventions.
- La **SOUSCRIPTION** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.
- L'attribution de **SUBVENTIONS**.

## RESSOURCES

- Un réseau de bénévoles
- Un soutien financier privé (cotisations, mécénat) et public (État, Région, Départements).

### CHIFFRES CLÉS EN EURE-ET-LOIR DEPUIS 2000

- **127** labels
- **85** souscriptions
- **17 650 000 €** de travaux, soit **523** emplois créés ou maintenus dans le bâtiment (source INSEE)

**Nogent-le-Rotrou** est une commune située dans le Département d'Eure-et-Loir (28) en Région Centre-Val de Loire. Capitale du Perche, elle recèle des joyaux patrimoniaux au premier rang desquels l'église Saint-Hilaire



LOCALISATION

## FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation régionale Centre-Ouest  
Equatop, 61, rue du Mûrier  
37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE  
Tél. 02.47.05.28.67  
@ : maximilien.pellereau@fondation-patrimoine.org  
www.fondation-patrimoine.org

## COMMUNE DE NOGENT-LE-ROTROU

44, rue Vilette Gâté  
28400 NOGENT-LE-ROTROU  
Tél. 02.37.29.68.68  
@ : contact@ville-nogent-le-rotrou.fr

## ASSOCIATION LES AMIS DE L'ÉGLISE SAINT-HILAIRE

85, rue Paul Deschanel  
28400 Nogent-le-Rotrou



Retrouvez la **FONDATION DU PATRIMOINE CENTRE-VAL DE LOIRE** sur **FACEBOOK**



Ce document a été imprimé par l'entreprise citoyenne

Réalisation : Fondation du patrimoine  
Clichés et textes : Mairie de Nogent-le-Rotrou / Association les Amis de l'église Saint-Hilaire  
Impressions : Crédit Agricole Val de France

PARTENAIRES

FONDATION  
DU  
PATRIMOINE

**SOUSCRIPTION  
FAITES UN DON !**

DÉLÉGATION CENTRE-VAL DE LOIRE



**Restaurons ensemble  
L'Orgue de l'église Saint-Hilaire**

à Nogent-le-Rotrou (28)

Faites votre don en ligne en 1-clic :  
[www.fondation-patrimoine.org/55840](http://www.fondation-patrimoine.org/55840)

L'ÉGLISE SAINT-HILAIRE est partie intégrante de l'histoire de notre ville et de bien des familles qui y ont connu des célébrations heureuses ou cherché le réconfort à l'occasion d'événements douloureux.

Grâce aux efforts entrepris depuis 2013, en partenariat avec la Ville et la Paroisse, l'association « Les Amis de l'église St Hilaire » a permis à cette église de retrouver sa belle allure et son service. Nous en sommes fiers !

Reste à lui donner son supplément d'âme avec la remise en état de son orgue qui se tait depuis une quarantaine d'années ! Un très bel orgue qui date de 1876, construit par un facteur d'orgues bordelais réputé, Georges Wenner.

EN 1907, C'EST UN NOGENTAIS, l'abbé Tronchet, qui l'a fait venir à Nogent et installé dans l'église. Cet orgue comporte environ 700 tuyaux, 12 jeux, 2 claviers de 56 notes et un pédalier de 20 notes. C'est dire son importance et ses potentialités.

Pour lui redonner sa capacité d'enchantement musical, il est envisagé de le restaurer progressivement.

Dans les mois qui viennent, les travaux permettront de le doter des éléments techniques nécessaires à son fonctionnement et de redonner voix à la moitié de ses possibilités. Leur montant s'élève à 50 000 €.

Les financements publics et l'apport de l'association ne sauraient y suffire. Nous avons donc absolument besoin de votre soutien !

**Faites un don pour une église qui chante !**



**Oui**, je fais un don pour aider à la restauration de l'orgue de l'église Saint-Hilaire à Nogent-le-Rotrou

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune de Nogent-le-Rotrou ou à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou bien encore au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

**Mon don est de ..... euros**

et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours au titre de l'impôt :

sur le Revenu  sur la fortune immobilière  sur les Sociétés

• **Paiement par chèque** : Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « **Fondation du patrimoine - Orgue de l'église de Nogent-le-Rotrou** ». Le reçu sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

• **Paiement en espèces** : Merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons un reçu fiscal.

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail\*.

**Pour les particuliers**, votre don est déductible

- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. *Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*

- ou de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €.

*Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

**Pour les entreprises**, votre don est déductible de l'impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire HT.

*Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

### COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

**Par Internet** : Faites votre don en ligne sur notre site sécurisé :

[www.fondation-patrimoine.org/55840](http://www.fondation-patrimoine.org/55840)

**Par courrier** : Envoyer ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement (chèque ou espèces) à la Fondation du patrimoine Centre-Ouest (Coordonnées au dos du dépliant)

**NOM OU CELUI DE VOTRE SOCIÉTÉ** : .....

**ADRESSE** : .....

**CODE POSTAL** : ..... **VILLE** : .....

@ : .....

☎ : .....

\* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.   
Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation Régionale Centre-Val de Loire de la Fondation du patrimoine dont vous dépendez.  
La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.  
Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

